

Mise en œuvre d'actions de valorisation du rôle positif de l'agriculture dans la protection de la biodiversité

Fiche n° 2.14
Priorité : lot 2

1. Description du projet

Le projet repose sur la réalisation d'actions visant à valoriser les réussites et les bonnes pratiques agricoles en matière de conservation et/ou de développement de la biodiversité, en espérant susciter un effet « boule de neige » dans le monde agricole.

Les actions prévues sont :

- Travailler avec les agriculteurs au niveau de la plantation de haies d'espèces variées,
- Organiser des séances d'information sur la manière de faire progresser la pratique (Exemples : réduction de l'érosion et du labour, amélioration de la fertilité des sols, attirer la biodiversité, permaculture, etc.) ;
- Organiser des tables-rondes pour que les agriculteurs se rencontrent et partagent leur expérience ;
- Former les agriculteurs à communiquer autour de la biodiversité ;
- Créer des mares en zones agricoles ;
- Promouvoir les mesures agro-environnementales ;
- Informer les citoyens sur les réalités du métier et les difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés, en organisant, par exemple, des journées « fermes ouvertes » ou encore des « Journées de la ruralité » ;
- Organiser des rencontres entre agriculteurs et citoyens ;
- Travailler avec les agriculteurs pour rechercher des méthodes de production alternatives afin de réduire l'utilisation de produits phytopharmaceutiques, l'irrigation et l'érosion des sols ;
- Visiter des fermes alternatives ou agroécologiques ;
- ...

Toutes ces démarches seront reprises dans un programme de communication destiné aux citoyens afin d'améliorer l'image du secteur.

La Commission agricole se chargera de la coordination du projet.

2. Justification du projet

Deux objectifs ressortent dans ce projet :

1. L'amélioration des pratiques agricoles en faveur de l'environnement.
2. La promotion de ces pratiques favorables auprès des habitants pour déconstruire l'image négative et les préjugés sur le secteur. En effet, les citoyens ont tendance à penser que l'agriculteur utilise des pratiques polluantes aussi bien pour la santé que

l'environnement. Le but de cette communication est de développer une meilleure entente entre le citoyen et l'agriculteur.

Le secteur agricole a pour défi de nourrir une population croissante tout en limitant son empreinte écologique et en préservant les ressources naturelles pour les générations futures. L'agriculture peut avoir un impact important sur l'environnement. Les impacts négatifs comprennent la pollution et la dégradation des sols, de la qualité de l'eau et de l'air, mais il existe également des impacts positifs. Par exemple, les cultures et les sols absorbent les gaz à effet de serre et certaines pratiques agricoles favorisent la biodiversité.

Ces dernières années, le secteur agricole a considérablement amélioré sa pratique en faveur de l'environnement d'une part par l'utilisation et la gestion des nutriments, des pesticides, de l'énergie et de l'eau et d'autre part en favorisant la conservation des sols, en optant pour de meilleures techniques de stockage du fumier ou encore en ayant recours à des analyses de sol.


Il reste des actions à mettre en place pour améliorer considérablement les pratiques et l'image renvoyée par le secteur. Les pouvoirs publics ont un rôle important à jouer auprès des agriculteurs et des différents acteurs de la chaîne agroalimentaire.

Pour en revenir aux cinaciens, les rencontres des citoyens via des consultations et tables-rondes ont appuyé ces considérations. Il est en effet important pour eux d'améliorer l'image des agriculteurs et de communiquer autour des bonnes pratiques. Les membres de la CLDR ont de leur côté émis le souhait d'une part d'une agriculture plus durable sur le territoire mais également une agriculture plus éthique et d'autre part d'un renforcement de l'image agricole de la commune de Ciney.

Lien avec d'autres fiches-projets

- 1.8 Actions de sensibilisation aux métiers et activités agricoles
- 1.10 Création d'une Commission agricole
- 2.3 Actions de protection de restauration et de développement de la biodiversité dans les espaces publics
- 2.15 Création de potagers collectifs, de jardins-forêt et de vergers
- 3.2 Actions d'amélioration de la gestion, de la qualité de l'eau et de son utilisation raisonnée
- 3.21 Actions de protection, de restauration et de développement de la biodiversité dans les espaces privés
- 3.23 Préservation/restauration et création de couloirs écologiques

3. Lien à la stratégie du PCDR

	I. Le renforcement de l'identité agricole et paysagère de Ciney par la valorisation des spécificités du territoire et le développement de la nature.
1.1	Fédérer les différents acteurs de l'agro-alimentaire autour d'une image commune afin de valoriser les acteurs et produits du territoire
1.2	Mettre en place les conditions favorables pour la diversification des pratiques agricoles dans un contexte de transition environnementale, de résilience alimentaire et de préservation des paysages (openfield mixte)
1.3	Préserver les zones de qualité environnementale et développer le maillage écologique en faveur de la biodiversité et d'activités humaines respectueuses de l'environnement (tourisme, loisirs, etc.)

4. Impacts du projet sur le développement durable

Impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable	Social et culturel	Environnement	Économique
Le projet aura des impacts positifs sur la biodiversité		X	
Le projet aura des impacts positifs sur les habitats protégés ou restaurés		X	
Le projet aura des impacts positifs sur la préservation sur les espèces menacées		X	
Le projet aura des impacts positifs sur la santé des Cinaciens	X		
Le projet favorisera des relations harmonieuses entre agriculteurs et habitants et il renforce donc la cohésion sociale à l'échelle du territoire	X		
Le projet aura des impacts sur la rémunération et les conditions de travail des agriculteurs	X		X
Le projet favorisera les collaborations et la coopération entre les agriculteurs	X	X	X
Le projet favorisera la résilience alimentaire	X	X	X

5. Localisation et statut

Fiche d'identité du projet	
Nom et adresse	/
Périmètre d'intervention	Sur l'ensemble du territoire communal mais les visites et échanges pourraient aussi être organisés sur le territoire du GAL ou du Parc Naturel, de manière à pouvoir diversifier les pratiques abordées.
Intégration du projet dans son environnement direct	/
Cadre légal	/
Statut de propriété	/

6. Parties prenantes, porteurs de projet

Partie prenante et porteur de projet

Origine de la demande	Parties prenantes	Porteur de projet
<ul style="list-style-type: none"> - La CLDR - Les habitants lors des réunions villageoises de consultation - La Commune 	<ul style="list-style-type: none"> - La CLDR - Le GAL Condroz-Famenne - Les organismes de promotion de l'agriculture et d'éducation à l'environnement (tels que Faune et Biotope, Natagora, Natagriwal, ...) - Le futur Parc Naturel - Le Contrat de Rivière 	<ul style="list-style-type: none"> - La Commune - Les agriculteurs et la Commission agricole

Pistes de financement

Pouvoir subsidiant	Libellés du subside
SPW Agriculture, Ressources naturelles et Environnement	Yes we plant, BiodiverCité
FEADER	GAL Condroz-Famenne et GAL Pays des Tiges et Chavées « Mission Biodiversité » et « Communication »
Fonds communaux	

7. Programme de réalisation

- Éléments dont il faut tenir compte pour définir la priorité de la fiche
 - Les agriculteurs souffrent d'une mauvaise image de la profession et des conflits surgissent de plus en plus souvent, notamment à propos de l'utilisation des pesticides.
 - Le GAL a entamé un travail avec les agriculteurs dans le cadre du projet « Je protège l'eau de Wallonie »

- État du dossier
 - Le GAL Condroz-Famenne a réalisé de nombreuses actions lors de ses précédentes programmations, notamment des actions de protection des berges.

- Programme des travaux
Des plantations de haies avec les agriculteurs seront programmées en 2025-2026.

- Planification
Ce projet se réalisera chaque année sur la période de validité du PCDR. Un groupe de travail sera chargé de suivre ce projet. Il sera composé de représentants de la Commune et de la CLDR, d'agriculteurs et d'acteurs œuvrant à l'amélioration de la biodiversité Natagriwal, Natagora, Contrat de Rivière Haute-Meuse, etc....). Ce groupe de travail définira un programme annuel d'actions et procèdera à son évaluation. Le futur Parc naturel sera associé à ce projet.

- Démarches administratives à réaliser
Sans objet

- Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé
 - Evaluation continue par la CLDR
 - Mise en œuvre d'un plan de communication annuel à destination des habitants.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

- Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Visites d'exploitations	2 chaque année	Compte-rendu de la visite rédigé par le coordinateur du groupe de travail

Séances d'échanges entre agriculteurs	2 chaque année	Compte-rendu de la séance d'échange rédigé par le coordinateur du groupe de travail.
Séances d'information sur la façon d'améliorer les pratiques	2 chaque année	Compte-rendu de la séance d'information rédigé par le coordinateur du groupe de travail.
Actions de communication à destination des citoyens	2 chaque année	Publications dans le bulletin communal, sur facebook, sur le site internet communal, ...
Agriculteurs participant aux journées fermes ouvertes	5 chaque année	Publication officielle des « fermes ouvertes »

- Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Agriculteurs ayant adopté de nouvelles pratiques	10 en 3 ans	Visites de terrain et contacts avec les agriculteurs
Agriculture : bilan azoté Diminution des apports d'engrais azotés totaux	-20% en 5 ans	Analyses de terres
Agriculteurs adhérant aux MAE	+20% en 5 ans	SPW, via les dossiers rentrés par les agriculteurs
Indice d'abondance des populations d'oiseaux des champs (indice agrégé d'estimations démographiques pour 15 espèces d'oiseaux des champs avec 1990 comme année de référence (1990 = 100).	50 à l'horizon 2030	Relevés ornithologiques effectués par le groupe « nature et biodiversité ».
Participants aux journées fermes ouvertes	300 chaque année	Comptages effectués sur les différents sites participants